Domaine Public
DP
JAA
1002 Lausanne
27 avril 1995 – nº 1210
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

Pour la 10ème révision de l'AVS, sans hésiter

Il y a de bonnes raisons de s'opposer au relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Mais aucune ne justifie le rejet de la 10ème révision de l'AVS. Le paradoxe n'est qu'apparent. C'est ce qu'a bien compris une nette majorité des socialistes consultés en référendum interne. C'est ce que n'ont pas su ou voulu voir certains de leurs dirigeants et les directions syndicales, prêts à sacrifier les acquis essentiels de cette révision pour une victoire politique aussi symbolique qu'aléatoire.

La 10ème révision de l'AVS, il faut le rappeler encore, ce n'est pas seulement ou d'abord deux années supplémentaires de vie active imposées aux femmes, mais deux innovations de taille et des améliorations substantielles pour les rentiers (cf. encadré).

Bien sûr, la 10ème révision prévoit aussi le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes. Une disposition imposée par la majorité du parlement, contre l'avis initial du Conseil fédéral, au nom du principe de l'égalité entre les sexes d'une part, et de l'équilibre financier de l'AVS d'autre part.

Le premier argument cache mal une attitude revancharde et mesquine des députés: vous avez voulu l'égalité? Et bien vous l'aurez, Mesdames, désagréments compris! Ce formalisme abstrait ignore délibérément une situation de fait, notamment sur le marché du travail, caractérisée par des inégalités tenaces. Dans ces conditions, imposer aux femmes la lettre du principe, c'est en dénaturer l'esprit. D'autant plus que les partisans de cette égalité-là n'ont jamais brillé par leur zèle à promouvoir la cause des femmes.

L'argument financier est plus consistant. La dégradation du rapport entre actifs et retraités, comme l'allongement de l'espérance de vie des rentiers, imposent à terme une nouvelle base de financement pour l'AVS. Un financement qui ne soit plus prélevé exclusivement sur le revenu du travail et non pas un bricolage hâtivement ficelé au détriment des femmes. Car il n'y a pas urgence. C'est à la 11ème révision, dont les travaux doivent débuter sans tarder, qu'il incombe de trouver une solution financière équilibrée.

Cette prochaine révision aura aussi et surtout à répondre de manière souple et différenciée à la question de l'âge de la retraite. Car il n'est plus possible, quel que soit le seuil choisi, d'imposer uniformément la fin de la vie active. Ce couperet rigide ne répond ni aux désirs des assurés ni à l'exigence de justice. Devront être pris en compte notamment l'état de santé des individus, ainsi que la durée et la pénibilité de l'activité professionnelle: pourquoi le maçon, qui commence sa vie active à 18 ans, ne prendrait-il pas sa retraite cinq ou sept ans avant le médecin ou l'avocat? Pourquoi le choix ne serait-il pas offert de quitter progressivement la vie active?

Si nous ne voyons aucune raison suffisante de refuser la 10ème révision, c'est parce que le volet négatif n'entrera en vigueur que dans six, respectivement dix ans. Alors que les avantages offerts par cette révision profiteront immédiatement aux rentiers. Ce temps doit suffire pour mettre sous toit un système de retraite flexible ou, en cas d'absence de consensus, pour faire passer l'initiative de «rattrapage» lancée par la gauche syndicale et politique.

Nous comprenons la déception voire même la colère de celles et ceux qui ne voient dans cette révision qu'un marché de dupes. Mais en politique également la colère est mauvaise conseillère: la priorité consiste-t-elle à administrer une claque référendaire à la droite, au nom d'une résistance abstraite, ou d'assurer des avantages durement acquis et dont rien ne garantit qu'ils seront à nouveau à portée de main? A la stratégie du tout ou rien, qui trop souvent ne débouche sur rien, les réformistes préféreront une fois encore les changements palpables qui améliorent effectivement la vie des gens. JD

La dixième révision, côté lumière

Tout d'abord, deux innovations de taille qui font de cette dixième révision une étape historique dans le développement de l'AVS et la reconnaissance du principe d'égalité entre femmes et hommes.

- La rente est désormais indépendante de l'état-civil et du sexe (splitting). En clair, le revenu global

●●●

Sous la pression conjuguée de l'Europe et des changements socio-économiques, interrogations et réformes atteignent notre système éducatif et professionnel, qui n'échappe pas non plus à l'évaluation de son efficacité, surtout lorsque les budgets publics sont en crise. DP ouvre trois volets: l'école vaudoise, les HES, et l'état des réflexions sur le rôle de l'école.

L'école en mutation dans un Etat aux caisses vides

Les réformes scolaires sont souvent reçues avec soupçon, comme si des idéologues, rêveurs d'une cité idéale, considéraient les frais enfants soumis à leur pouvoir comme pâte à modeler. Aujourd'hui pourtant l'école s'adapte parce que la société, elle aussi, bouge. Dans le canton de Vaud le projet est un ravalement général. Mais, comme à Genève, les finances publiques y sont en crise.

REPÈRES

•La statistique scolaire révèle que sur une volée de 5652 élèves vaudois, le 40% a connu, en 9e année, un échec d'une année ou de deux ans, soit 2260 élèves (chiffres de l'année 93-94).

Si l'on estime à 8000 francs le coût moyen d'un élève, la dépense supplémentaire arithmétique est de 18 millions. Certes, le calcul est théorique, car des échecs sont absorbés par l'accroissement des effectifs des classes et tout échec n'entraîne pas une prolongation de la scolarité comme c'est le cas, en règle générale, en section prégymnasiale. Mais, en estimation prudente, on peut dire que les échecs entraînent un surcoût annuel d'une dizaine de millions, sans compter le coût des dégâts psychologiques d'inadaptation, qui se répercuteront plus tard, et qui sont inestimables.

•On peut mesurer la transformation profonde du tissu scolaire en milieu urbain, au fait qu'un peu plus de la moitié des élèves seulement ont deux parents francophones. Pour les enfants de parents non francophones, ce peut être un handicap lourd, mais aussi, souvent, une chance.

(*ag*) La maturité fédérale est l'exemple d'un empiétement du pouvoir central sur une base constitutionnelle étroite: la Confédération peut régler les études de médecine, et elle décide de la conduite des Ecoles polytechniques. Elle s'est autorisée de ces deux compétences pour régler jusqu'à ce jour, avec la complicité des cantons, le contenu de l'enseignement du secondaire supérieur. Pour la nouvelle mouture de l'ordonnance sur la reconnaissance de la maturité (ORM), le Département fédéral de l'intérieur et les chefs d'instruction publique ont préféré la discussion ouverte pour aboutir à un projet commun. Il est moins rigide que le statut en vigueur et laisse aux cantons une marge d'autonomie dans son application. Le principe intéressant, c'est que les options de base que le gymnasien choisira, scientifique, littéraire, commerciale ne le contraindront plus à déglutir un menu totalement imposé: un scientifique peut avoir le goût de la philosophie, un lettreux aimer aussi les sciences expérimentales. Le jeu des options spécifiques et des options complémentaires fera circuler un peu de liberté (et même de concurrence). A souligner que la contrepartie des choix à la carte est l'obligation de participer à un travail pouvant être interdisciplinaire. Cette réforme oblige les cantons à penser en continu l'enseignement obligatoire et post-obligatoire, puisque l'ordonnance règle les quatre années qui précèdent la maturité. Tous mettent en route la réforme. Récemment, un des premiers, Nidwald!

Suite de l'encadré de la page 1.

du couple durant la vie active ouvre le droit à une rente égale pour chacun des conjoints, même en cas de divorce ou de décès de l'un d'eux.

- L'éducation des enfants et la prise en charge de parents dépendants entrent en ligne de compte pour le calcul de la rente. C'est la première fois qu'est reconnue la valeur économique d'un travail non rémunéré, accompli jusqu'à présent essentiellement par des femmes.

L'introduction du splitting est le fruit d'un long travail de persuasion de députées socialistes et radicales qui ont réussi à vaincre la résistance de Flavio Cotti, alors responsable du dossier, et des parlementaires démocrates-chrétiens notamment.

Par ailleurs, la 10ème révision contient des améliorations importantes, en particulier:

- Un nouveau mode de calcul qui augmente les rentes des 40% des retraités les moins favorisés. Cette augmentation est entrée en vigueur en 1993 déjà, à titre provisoire, dans l'attente de l'acceptation de la 10ème révision.
- Une amélioration de la situation des femmes divorcées, qui déploie également ses effets de manière anticipée, mais provisoire.
- La rente de veuf.

Après dix ans, les ajustements

La loi vaudoise de 1984 a des faiblesses évidentes, en premier lieu la fameuse 5e où en quelques mois doivent être décidés l'aiguillage entre les grandes sections (prégymnasiale, supérieure, terminale), mais encore l'orientation spécifique (par exemple: latine ou scientifique), qui est de nature à influencer toute une carrière scolaire et professionnelle. Les directeurs d'établissements eux-mêmes ont dénoncé la précipitation de ces choix cumulés. Le sujet, malgré des résistances d'arrière-garde, est dépolitisé. Le socialiste Schwaab proposera aux Vaudois ce que fit le libéral Cavadini à Neuchâtel.

En revanche, il est incontestable que dans la loi de 1984 des attentions particulières ont été vouées aux terminales dans le souci qu'elles n'apparaissent pas comme un troisième choix. Malgré un investissement humain souvent remarquable des enseignants, les résultats globaux sont décevants au regard des moyens mis en œuvre. Le lien avec le monde professionnel est insuffisant. Que de refus d'accepter un apprenti parce qu'il ne vient pas, au moins, d'une classe supérieure! Les enseignants sont donc placés devant une double exigence: consolider les connaissances de base essentielles, et pour le reste, plus librement, valoriser les aptitudes. ●●●

●●●

C'est un enjeu considérable; il concerne l'équilibre social autant que l'école.

Plus inédite, l'attention portée aux premiers cycles primaires. Les travaux du professeur Hutmacher ont démontré l'effet désastreux des échecs initiaux. Le souci d'offrir des chances équitables se reporte de l'aval à l'amont; il faut éviter d'abord la déscolarisation et la marginalisation précoce. Ce n'est pas un souci théorique. Il correspond à la structure de la population scolaire. Le passage de l'année scolaire au cycle de deux ans, le refus des échecs, l'individualisation plus grande de l'enseignement, sont des mesures justes et ambitieuses; mais, à l'évidence elles ne sont pas généralisables d'un seul coup par la vertu d'un article de la loi. L'expérimentation gagnerait à être menée en concordance avec Genève; elle correspondra au temps nécessaire à la formation des maîtres.

La volonté, particulière aux Vaudois, de présenter un projet d'ensemble se justifie non seulement par souci de cohérence, mais aussi parce que la mise en application ne pourra pas être simultanée et frontale. Seule une étude d'ensemble permet de maîtriser les délais impératifs ou différables. Car demeure le problème des moyens. Et la coïncidence d'un plan de limitation des dépenses de l'Etat avec le projet de réforme est plein d'ambiguïtés, que n'a pas dissipées le conseiller d'Etat Schwaab dans un édito du journal interne de son département en laissant croire que l'un était conciliable avec l'autre. A quoi s'accrocher dans cet emmêlement?

● Le rapport de faisabilité d'Orchidée II, payé cher pour son contenu, est inacceptable en ce qui concerne l'enseignement. Ce n'est pas que ce secteur soit tabou, mais l'intention d'absorber la poussée démographique sans dépenses supplémentaires et d'obtenir de surcroît 45 millions d'économies est politiquement inacceptable. Il y avait jusqu'ici accord large pour considérer que la démographie correspondait à des besoins humains réels et identifiables et qu'ils ne pouvaient pas être gommés par je ne sais quelle productivité ou tout simplement niés.

● Dans la situation financière actuelle, on peut considérer comme légitime le souci de ne pas mettre, immédiatement, en place toute une structure qui serait plus coûteuse par unité scolaire que le régime en vigueur.

● Si la réorganisation territoriale, non liée au projet pédagogique, dégage des économies, l'Etat devrait pouvoir comme dans les autres secteurs de l'administration en encaisser le bénéfice. Mais les allégements financiers liés à une adaptation pédagogique devraient être réinvestis au profit d'un autre secteur où l'adaptation est plus onéreuse.

● Reste donc à concevoir, en considérant l'ensemble de ces données, la planification de la mise en œuvre.

En première appréciation

L'observateur doit constater que les réformes ont été préparées par des gens de terrain qui croient, au sens fort, à leur profession. Le conseiller d'Etat Schwaab a eu l'audace de demander que la gerbe soit nouée dans des délais courts. Il serait regrettable que les chances de réussite soient compromises par des enjeux politiciens. Test important de la maturité politique du nouveau Conseil d'Etat. ■

PROJET DE LOI SUR LES HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Outre les écoles techniques supérieures assujetties à la loi fédérale sur la formation professionnelle et à la loi fédérale sur l'agriculture, les écoles supérieures de cadres, les écoles supérieures d'arts appliqués, *«les écoles de niveau comparable dépendant exclusivement des cantons (conservatoires, académies d'arts, écoles du domaine paramédical ou social) pourraient être soutenues par la Confédération sur la base du présent projet, sans modification constitutionnelle, pour autant que le Parlement mette à disposition les moyens financiers supplémentaires requis (...).»*. La Commission éducation, science et culture proposera au Conseil national en juin d'entériner à l'art premier, paragraphe 3: *«la Confédération encourage* (au lieu de «peut encourager») *des établissements proposant des filières d'études du niveau des hautes écoles spécialisées»*(...).

HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES (HES)

Un vaste jeu de Lego

Menée tambour battant, la réforme des Hautes écoles spécialisées semble vouloir combler les lacunes de la non adhésion de la Suisse à l'EEE. Les formations cantonales, non soumises à la future Loi fédérale sur les HES, tentent de prendre le train en marche.

(*vb*) Les HES tissent leur réseau pour être opérationnelles dès1996.

En Suisse alémanique, les projets vont bon train. En Suisse romande, les chefs des départements cantonaux romands responsables du dossier Hautes écoles spécialisées viennent d'opter pour la création d'une HES (voir encadré).

●●●

Une unique HES romande

Une seule HES dite de Suisse occidentale (Genève, Neuchâtel, Vaud, Fribourg, Jura, Valais, avec des collaborations avec la HES du canton de Berne): la décision a été prise le 25 avril. Une union de six écoles d'ingénieurs (ETS), cinq écoles de cadres (ESCEA), cinq écoles supérieures d'art visuel et d'arts appliqués (ESAV-ESAA) – pour recevoir la manne fédérale, le financement d'un tiers par la Confédération –, comme le prévoit la future loi sur les HES. Pour l'instant, la «fronde» genevoise (une HES cantonale) semble désamorcée. D'autres écoles pourront rejoindre ultérieurement ce nouveau réseau de formation supérieure, l'Ecole hôtelière de Lausanne, l'Ecole d'ingénieurs des industries graphiques et de l'emballage, Lausanne, l'Ecole d'ingénieurs horticoles de Lullier et l'Ecole d'ingénieurs en viticulture de Changins (pour autant que ces deux écoles ne soient pas fondues dans une HES verte au niveau suisse.

Si la bataille est rude entre les écoles qui veulent être partie prenante de l'une des dix Hautes écoles spécialisées (HES; à financement mixte: 1/3 confédération, 2/3 canton), un autre enjeu est passé jusqu'ici inaperçu: le sort des formations cantonales, non soumises, elles, à la future loi sur les HES. Soit la formation des enseignants, les arts visuels (beaux-arts), la musique, la santé, les études sociales, etc.

Une grande divergence de cursus et de niveaux des diplômes entre les cantons caractérisent ces formations, contrairement à celles qui sont régies au niveau fédéral par l'OFIAMT. Rappelons que les domaines soumis à la loi sur les Hautes écoles spécialisées sont la technique, l'économie, les arts appliqués, l'agriculture. Les anciennes écoles techniques supérieures, écoles supérieures de cadres pour l'économie et l'administration, les écoles supérieures d'arts appliqués deviendront des HES, c'est-à-dire des hautes écoles, que l'on veut situer au niveau universitaire et pour lesquelles la voie idéale sera la nouvelle maturité professionnelle.

Des filières «féminines»

La technique et l'économie verront leur blason redoré et rendu eurocompatible. Mais des voix s'élèvent pour que les formations régies par les cantons obtiennent le même statut de HES, sous peine de les voir fortement dévalorisées. La Commission éducation, science et culture du Conseil national demandera, lors de la discussion de la Loi sur les HES, en juin, que ces filières professionnelles soient également revalorisées et financées pour 1/3 par la Confédération. Pour qui se bat la présidente de cette Commission, Barbara Haering? Surtout pour les femmes. Ces filières sont en effet féminisées à 50% et davantage. «Ces écoles doivent aussi améliorer leur niveau, permettre la formation des cadres, ce qui fait cruellement défaut aujourd'hui aux infirmières, par exemple». Barbara Haering fait remarquer que les filières rendues eurocompatibles par la Loi sur les HES touchent des formations essentiellement masculines. La société de demain a davantage besoin d'ingénieurs que de musiciens ou de cadres infirmières, et Jean-Pascal Delamuraz, grand zélateur des HES, appuyé par les milieux de l'économie, l'a bien dit: les HES sont un puissant moyen de «revitalisation» économique. Face à cet argument massue, le maigre «lobby» qui défend les filières féminines, sociales et les conservatoires de musique n'a pas grand-chose à offrir. D'aucuns trouvent sa cause incongrue, d'autant que les formations à qui il veut ainsi donner du lustre s'exercent souvent dans le secteur public, peu disposé en ce moment à envisager une revalorisation des salaires! De surcroît, où prendrait-on l'argent pour financer davantage de HES, se demandent les sceptiques?

Mais les choses bougent tout de même pour les formations cantonales. Ainsi, les diplômes des conservatoires, des écoles sociales, des écoles d'infirmières, la formation des enseignants à tous les niveaux, s'inscriront peu à peu dans un Accord intercantonal de reconnaissance des diplômes. Les cantons ont en effet créé le 1er novembre 1994 les bases leur permettant de définir en commun des normes minimales valables dans toute la Suisse. «Avec cela, tous les métiers peuvent être reconnus. C'est la réponse à l'Europe, c'est le cadre légal, ouvert, qui préexiste à une HES», dit-on à la Zähringerstrasse 25 , à la CDIP (cf marge). L'accord règle aussi la reconnaissances de diplômes étrangers.

Beaux-arts et arts appliqués ensemble

La collaboration entre les directeurs de l'économie publique et les directeurs de l'instruction publique a déjà permis de définir le profil des futures Hautes écoles d'art visuel – beaux-arts – (domaine cantonal) et d'arts appliqués (domaine fédéral, OFIAMT), dont le profil a été adopté le 2 mars 1995. Ces écoles offriront les formations suivantes:

- arts visuels, arts appliqués (design), pédagogie artistique (formation des enseignants), théorie de l'esthétique et de l'art, conservation/restauration.

La situation des écoles supérieures d'art visuel doit encore être clarifiée (vraisemblablement au niveau des finances), précise le document sur la HES romande.

Notons encore qu'un autre domaine a bénéficié tout récemment de la collaboration entre l'instruction publique et l'économie publique: la formation de documentaliste.

D'autres écoles comme les conservatoires et autres écoles de musique ne sont pas encore prêts d'obtenir une reconnaissance intercantonale, label suisse crédible à l'étranger et sésame pour intégrer éventuellement une HES interdisciplinaire.

Le jeu de Lego de la formation supérieure professionnelle suisse se construit, malgré les handicaps du fédéralisme. ■

VOUS AVEZ DIT CDIP?

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), à Berne, est l'organe d'homologation et de reconnaissance intercantonale des diplômes et formations non OFIAMT. Elle n'élabore pas de règlement concernant les contenus des plans d'études de ces futures (et encore hypothétiques) HES pour les formations cantonales, ni les structures. En ne reconnaissant «que» «la qualité des diplômes, dit-elle, on respecte pleinement le fédéralisme tout en ayant des diplômes eurocompatibles».

Médias

Forte présence suisse dans *Le Monde* du 19 avril: «Une bonne résolution», dessin de Leiter, «Nous voulons jouer un rôle plus important en Europe», par Josef Ackermann, président du directoire du Crédit suisse; «La France ne croît plus aux idées», par Roger de Weck, du *Tages-Anzeiger* et une correspondance de Berne, signée Jean-Claude Bührer, se concluant par une citation de Jean-Paul Chapuis, secrétaire général de l'Association suisse des banquiers: «Nous n'avons pas d'états d'âme. Vous savez, c'est sous les gouvernements socialistes que les relations entre les banques suisses et la France ont été les meilleures.»

Nos écoles sont-elles efficaces?

Yaurait-il de la provocation dans l'air, au sein de la communauté scientifique qui se penche actuellement sur l'efficacité de nos systèmes de formation? L'école romande est chère et son taux d'échec plus important qu'Outre Sarine. Synthèse des réflexions.

REPÈRES

Colloque de Berne, 30-31 mars 95: 22 exposés de scientifiques et de politiciens suisses et étrangers (USA, D, F, GB, BE), 200 participants, sur l'analyse de l'efficacité des systèmes de formation, thème du programme national de recherche PNR 33, actuellement en cours (1993-99), doté de 15 millions.

Sur les systèmes éducatifs comparés, citons deux études antérieures:

Examen de la politique d'éducation en Suisse (Expertise de l'OCDE, novembre 1989), J.A. Tschoumy, A-M. Cardinaux-Mamie, Séance du conseil de direction de l'IRDP, Ed. Regards, 1990.

Que savent les élèves de 13 ans? Enquête comparative internationale sur les connaissances de l'élèves en mathématique et en sciences naturelles. Considérations sur les résultats suisses, Urs Moser, Recherches, mars 1992.

«Les cantons romands ont une école plus chère que la Suisse alémanique, presque 3 fois plus d'échecs parmi les élèves et davantage de chômeurs en fin de compte: doit-on en conclure que notre système est mauvais?»... «Si 20% seulement des bacheliers français suivent, 5 ans après leur bac, la voie universitaire «normale» faut-il en déduire que le système est non efficace ou plutôt qu'il fait preuve d'une souplesse bienvenue?»

Il faut dire que la curiosité des chercheurs est attisée par plusieurs facteurs largement mis en évidence lors du colloque de Berne: comme l'a souligné un professeur de Stanford: «L'efficience de l'école intéresse surtout les politiciens lorsque l'économie est en déclin (cf. USA) et lorsque les déficits publics imposent des restrictions et des choix».

Le sociologue français Berthelot objectera que: «La notion même d'efficacité fait référence à une rationalité, à une approche instrumentale de l'école, alors qu'il devrait y avoir d'abord un débat sur la pertinence des objectifs poursuivis, ainsi que du type de mobilisation envisagé, voire des effets (pervers?) induits». Mais ses réticences n'y feront rien. Comme le souligna un historien de l'éducation: «Depuis les années soixante, on observe une focalisation sur la rationalité, un discours presque scientiste sur l'évaluation scientifique, et une forte prise en compte de l'apport des sciences humaines. Un exemple en est la recherche d'indicateurs standardisés du «succès».» Ce qui paraît aussi acquis, c'est le fait que l'instruction et la formation sont des éléments d'importance stratégique pour l'avenir (et la prospérité) d'un pays.

Cependant, malgré différentes écoles de pensées, les orateurs des milieux scientifiques ont tenu un discours très consensuel, confirmant le fait que des «hypothèses fortes» existent. Schématiquement posé, on relèvera une convergence certaine sur la définition de ce qui fait une «bonne école», bien que de nombreux problèmes furent abordés, dans les domaines suivants:

- **Le passage de la théorie à la pratique**, illustré par le catalogue des questions posées par Mme Gather-Thurler, au fait et au prendre de la rénovation genevoise. Car l'école évolue vers des formules de plus en plus exigeantes, qui insistent sur les partenariats et sur une prise de responsabilités considérable de la part des maîtreSSEs. A témoin ce constat américain: «Plus l'école est normée, traditionnelle, moins le rôle des maîtres est important, et vice-versa».
- **Le rôle de la recherche**, jugé trop marginal: «La recherche doit «enlever ses bottes» quand elle va «dans le terrain» et travailler pieds nus pour mieux sentir le contexte et les représentations des acteurs. Cela signifie une remise en cause des carrières des chercheurs, basées essentiellement sur leurs publications académiques». (D. Bain, chercheur à Genève). En ce sens, la présentation et la critique du dispositif français de la DEP (Direction de l'évaluation et de la prospective) a permis de préfigurer une recherche interdisciplinaire au service de tous les acteurs de l'école.
- **L'apport respectif des diverses approches** (psychologie, pédagogie, sociologie, économie, statistique...), qui se retrouvent trop souvent en compétition, notamment entre les adeptes de critères d'évaluation plutôt quantitatifs ou plutôt qualitatifs. Sans oublier l'autocritique: «La recherche ne tient pas assez compte de la subjectivité des chercheurs eux-mêmes, des biais méthodologiques, des effets de l'utilisation privilégiée et non négociée de certains outils d'analyse, des représentations des maîtres et de leurs valeurs». (D. Bain)
- **Les articulations** entre politiciens et scientifiques, scientifiques et maîtres, maîtres et politiciens, sont fréquemment le lieu de contradictions, à cause d'approches différentes, de timings incompatibles (par exemple avec le terme d'une réélection politique!), vu l'essai d'objectivité et non d'instrumentalité des scientifiques, ainsi que leurs résultats tout en nuances et non en termes de sanction.

L'école vit une période tourmentée. Un historien souligna en substance qu'«il est difficile de passer de situations où le maître contrôle l'information (XVIII^{e}), puis intègre les principes de la psychologie et de la motivation (XIX^{e}) et devient (XX^{e}) facilitateur d'apprentissages de l'élève par lui-même».

Mais le temps des excuses est révolu: «En restant dans le vague et en vase clos, «l'instruction» s'est longtemps préservée de l'évaluation en la définissant comme «impossible» et «inaccessible à la recherche». De même, d'aucuns ont regretté notre manque de «culture de l'évaluation» et stigmatisé le mythe de la diversité helvétique, qui permet surtout «d'éviter d'interroger la fuite en avant dans l'action» (F. Wittwer, Genève).

Pourtant, la réflexion sur l'efficacité impose d'abord un débat sur: *qu'apprendre?* et *comment y arriver – bien ?* Quant à la recherche elle-même, elle devra aussi définir les facteurs sur lesquels les politiques de l'éducation ont véritablement un impact. Au terme du colloque, on a l'impression que notre système de formation a reçu la mention «satisfaisant, mais peut mieux faire». Le but du PNR 33 est d'ailleurs d'aider à relever ce défi majeur du XXI^{e} siècle. ■

Philippe Martinet

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Lézardes dans la Maison Suisse

Le Département fédéral de justice et police a mis en consultation un document important intitulé «Organisation du territoire en Suisse. Grandes lignes pour le développement souhaité». Dans une série de trois articles, Daniel Marco analyse et commente cette vision de l'espace helvétique. Une vision qui reste largement incantatoire, parce qu'elle se refuse à prendre appui sur la réalité du territoire.

L'INVITÉ DE DP

DANIEL MARCO

architecte

La Constitution de 1848 fonde la construction de la Suisse moderne. Elle est une critique du fonctionnement politique de l'Ancien Régime. Le pouvoir qu'elle donne aux cantons et aux communes est une redistribution pour une plus grande égalité des personnes et des biens. L'ancienne répartition du pouvoir avait permis aux cités, Berne en tête, de maintenir pendant plusieurs siècleslesur domination

Schématiquement, sous l'Ancien Régime, le pouvoir politique était dans les cités et le pouvoir économique dans les campagnes. Dans la Constitution de 1848 qui, après la guerre du Sonderbund, consacre la paix confédérale, afin notamment d'établir un consensus entre vainqueurs et vaincus, le pouvoir politique est dans les campagnes et le pouvoir économique va, jusqu'à nos jours, s'installer dans les villes.

Depuis le début de l'industrialisation du pays jusqu'au milieu de la seconde moitié du vingtième siècle, cette répartition semble, à l'aide de quelques retouches, avoir bien tenu la route.Une seule alerte, la grève générale de 1918. Mais après la signature des accords patronat-syndicats de paix du travail en 1937, après la paix politico-sociale signée de fait face à la menace nazie et fasciste qu'illustre la «Landi» (l'exposition nationale de Zurich de1939), et après la deuxième guerre mondiale, la société de concordance s'établit tranquillement .

Depuis quelque temps déjà, il y a des lézardes et craquements dans ce bel ordonnancement, notamment à propos des rapports entre les cantons ainsi que les communes, d'une part, et les villes, d'autre part. Des villes qui, souvent traversées par des limites communales, n'existent pas comme entité et n'ont aucune existence politique. Le Letten, l'ex-scène ouverte de la drogue, est le dernier gros craquement. Sur cette question et les réponses à y apporter, les représentants de la ville de Zurich, qui avaient des idées novatrices, se sont fait traiter comme des moins que rien par les autorités cantonales sous l'œil passif du Conseil fédéral.

Or, ces craquements de structure on ne les entend pas dans le document «Organisation du territoire en Suisse», établi par l'Office fédéral de l'aménagement du territoire (OFAT). Ce document, qui sert de base à une large consultation[1], reprend de très vieilles antiennes qui ont bien fonctionné jusqu'à aujourd'hui.

Les grandes lignes proposées par l'OFAT sont fondées sur cinq concepts principaux déjà présents au début des années '70 lorsque l'Institut Ort und Regional Landesplannung (ORL) de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich avait projeté l'aménagement du territoire national nécessaire à la Suisse avec le concept de «décentralisation concentrée». Mais à chacun de ces cinq concepts correspondent des fissures et lézardes dans la Maison Suisse.

1. **Le maintien d'un réseau de villes** appelées à assurer des fonctions complémentaires. Mais aujourd'hui ce réseau se désagrège. Une hiérarchie se constitue et s'accentue. Une polarisation principale s'effectue autour de Zurich et agit dans tous les domaines d'activités.

2. **L'intégration dans l'espace européen**. Une intégration considérée comme importante pour les régions transfrontalières. Mais le retard dans l'intégration de la Suisse dans l'Europe s'accroît chaque jour et les régions frontalières helvétiques peuvent devenir des marches en dépression.

3. **La solidarité ville-campagne** pour notamment préserver les sites non bâtis et les libérer de la pression des constructions. Mais si les sites non bâtis se font de plus en plus rares, comme l'explique le rapport, ce n'est pas, comme il le suggère, par un manque de solidarité des villes vis-à-vis des campagnes. En matière d'aménagement du territoire, les villes sont tenues à l'écart. Ce sont les grandes lignes et concepts de l'aménagement de la campagne et de la montagne qui sont visés.

4. **Le développement endogène** des villes pour leur éviter un développement en «tache d'huile». Mais la mise en service du S-Bahn et ses effets extensifs sur le cadre bâti de l'agglomération zurichoise sont une grosse faille dans ce concept.

5. Face à **la préservation du paysage** sur le Plateau, dans le Jura, les Préalpes et les Alpes que prône le rapport, il est possible de reprendre les arguments traitant de la solidarité ville-campagne; de nombreux sites qui font la Suisse, comme la Rade à Genève ou la Petite-Scheidegg ne sont pas naturels mais bien le résultat d'interventions humaines, notamment des capitaines d'industrie, des banquiers et des touristes fortunés du dix-neuvième siècle.

Ce décalage entre concepts et réalité rend le document de l'OFAT incantatoire. Ce n'est pas en répétant des propositions dont on connaît le manque de prises sur la réalité que l'on pourra maîtriser les dérives de celle-ci. L'OFAT néglige la continuation de la mise sous tutelle des villes, l'émergence de Zurich comme la métropole de la Suisse et appuie avec complaisance sur une campagne helvétique déjà subventionnée économiquement et culturellement. ●●●

[1] La consultation se termine le 28 avril 1995.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Claude Favez
André Gavillet (ag)
Jean Kaempfer
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Daniel Marco, Philippe Martinet
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

COMMUNISME

Quand la lumière se levait à l'Est

RÉFÉRENCES

François Furet, *Le passé d'une illusion*, Paris, 1995, Laffont-Calmann Lévy

Le passé d'une illusion n'est pas une histoire du communisme, comme doctrine et comme mouvement, ni une histoire de l'Union soviétique. La première a déjà donné lieu à d'innombrables travaux, la seconde repart à zéro. Mais l'histoire de l'une comme de l'autre sont encore tributaires, pour longtemps apparemment, d'une ouverture des archives russes qui semble n'être plus aussi assurée qu'il y a quelques années. En revanche, cet essai, comme le qualifie modestement son auteur malgré ses 600 pages, n'est pas tributaire des aléas de la politique russe. Son sujet est déjà maintenant entré tout entier dans le passé, clos en quelque sorte sur lui-même, puisqu'il porte sur une faillite prononcée par le tribunal de l'histoire, le seul qu'à la suite de Marx les communistes entendaient reconnaître. En d'autres termes, il interroge les causes de l'illusion qu'a représentée en Europe et dans le monde, le communisme, du moins tant que ce dernier recevait consistance et vie de la part de l'Union soviétique.

La fascination d'un certain nombre d'intellectuels occidentaux pour la révolution russe et son régime est un phénomène bien connu des années 30, ce qui ne veut pas dire qu'il soit totalement expliqué malgré les nombreuses études qui lui ont été consacrées. Mais le propos de François Furet, spécialiste reconnu de la révolution française et notamment de son interprétation libérale depuis quelques décennies, est bien plus ambitieux. Car pour répondre à cette interrogation qui, comme toutes les questions fondamentales n'est simple qu'en apparence, l'historien va replacer l'idée communiste dans la tradition révolutionnaire européenne du 19ème siècle et dans le contexte des trois guerres mondiales qui bouleversent non seulement la carte géostratégique du continent, mais la culture politique, les rapports sociaux et les structures économiques.

Passion révolutionnaire à deux visages

Comment cela s'est-il passé? Répondre, c'est formuler d'abord un questionnement qui bouscule les évidences, qui refuse par principe d'entrer dans les perspectives des explications contemporaines des événements. C'est, par exemple, montrer comment fonctionne au siècle passé la passion révolutionnaire, non plus autour du couple bourgeois-prolétaire inventé par Marx, mais à partir de la figure unique du bourgeois, contestant au nom de ses propres valeurs démocratiques les institutions démocratiques de la révolution bourgeoise. C'est faire surgir de la Grande Guerre, non pas une révolution, la russe, et une contre-révolution fasciste, mais deux révolutions, la russe et la fasciste, dont les affrontements de 1918 à 1945 organisent le champ du politique et des rivalités des grandes puissances, car toutes deux sont porteuses d'une visée totale, l'une universelle comme la révolution sociale, l'autre globalisante comme la nation ou la race. C'est par conséquent contester aussi quelques idées reçues, comme le procès fait à l'historien allemand Ernst Nolte, au nom d'une culpabilité collective allemande qui échapperait au mouvement de l'histoire. C'est encore voir dans le stalinisme non pas un dérapage regrettable, encore moins l'origine du totalitarisme, mais au contraire, en parodiant la langue de bois léninienne, le stade suprême du communisme. Et tant pis pour ceux qui tentent de sauver les meubles en cherchant à distinguer la doctrine et ses aspirations de sa réalisation historique, ou charnelle comme diraient certains chrétiens.

Demande démocratique toujours insatisfaite

Tout n'est pas neuf dans le propos, tout n'est pas incontestable dans l'explication. Mais si j'essaye d'expliquer ce qui m'a plu dans ce livre, outre la liberté du ton, c'est finalement l'ampleur de l'exposé, à la fois dans le temps et dans l'espace. François Furet, qui, lui aussi, partagea un temps les illusions du communisme, brasse large. C'est toute l'histoire de l'Europe, et un peu plus marginalement du monde, qu'il nous propose de revoir selon une démarche originale mêlant de grandes perspectives quasi philosophiques à des études de cas érudites et détaillées. Rien n'est évident pour l'historien, dont la curiosité porte non seulement sur les idées et leur réception, mais sur les concepts, les termes, leur origine et leur circulation dans la Cité des hommes. *Le passé d'une illusion* ne nous dit rien de l'avenir qui attend la Russie et qui, par conséquent, nous attend aussi. En revanche, il nous montre comment il est possible de faire surgir du présent un passé mieux informé. La disparition du communisme sous sa forme bolchévique, une idée que même les anticommunistes engagés n'osaient caresser, clôt une époque. Le bilan est lourd, mais à partir de là tout peut recommencer. Car comme le dit Furet, la fin du monde soviétique ne change rien à la demande démocratique d'une autre société. ■

Jean-Claude Favez

●●●

De plus, le coût du concept volontariste du maintien d'un réseau de villes relativement égales entre elles, très onéreux, n'est pas calculé.

Sans doute vaut-il mieux reconnaître les craquements que l'on entend afin d'élaborer un projet pour le territoire helvétique. ■

NOTE DE LECTURE

Une ville imaginaire

Elisabeth Horem est un cicérone d'une redoutable efficacité: après vingt pages seulement, le lecteur se sent comme chez lui dans Tahès, la ville imaginaire qui sert de cadre au Ring.

RÉFÉRENCES

Le Ring
Elisabeth Horem, Ed.
Bernard Campiche

Ce premier roman a été couronné de trois prix littéraires (le dernier, le Prix Michel Dentan, lui a été décerné le 30 mars dernier, à Lausanne). Nul panorama à la Balzac, pourtant dans *Le Ring*: si cette ville s'impose à moi, avec une évidence indiscutable, c'est par des détails auxquels je ne prête pas forcément attention sur le moment, mais qui, en s'additionnant, finissent par me constituer une sorte de citoyenneté subliminale: c'est ainsi que, sans m'en rendre compte, je deviens, au fil du R*ing*, un citadin tahésioste.

Aidé, il est vrai, par Quentin Corval, le personnage principal. Celui-ci a quitté l'Europe pour accepter un emploi à Tahès et y débarque en même temps que nous. C'est avec lui, par ses yeux, que nous allons découvrir la ville. Or, Quentin Corval ne voit que des détails. Myopie suggestive (elle nous a fait don d'une ville), mais myopie désagrégeante, aussi: en ne retenant que des détails, elle refuse de donner sens au monde et aux êtres, ou ne leur donne d'autres sens que grotesque. Un chignon roux, des gros bras à la «chair molle et lactée», un nom «un peu écœurant à prononcer» – voilà par exemple tout ce qui reste d'une secrétaire de consulat, après que le regard de Quentin lui a passé dessus! Quentin n'accorde au monde qu'une attention ponctuelle et minimale, – et réciproquement, pourrait-on dire. Tout, en effet, se raréfie autour de lui: une amie, une maîtresse, quittent la ville; puis Quentin perd son emploi; à la fin, c'est la vie elle-même qui le quitte (plutôt que l'inverse), comme lassée d'être prêtée à un héros qui en fait si peu de cas.

Les relations lointaines que Quentin Corval consent à entretenir avec le quotidien sont traversées, pourtant, de brefs éclats lumineux; un détail, parfois, allume «comme une virtuelle traînée de feux sur des pierreries» (Mallarmé) et s'amplifie en rêverie. Cette fois, le détail est un aimant qui attire à lui, de proche en proche, tout ce qu'il trouve dans son voisinage; cette générosité associative, que Quentin refuse au monde réel, il met une active complaisance, en revanche, à en nourrir sa vie imaginative. Ce qui ne va pas sans mauvaise foi, et n'est pas toujours sans risque. Le voici par exemple retenu au lit par la fièvre, le regard attiré par l'«ombre mouvante, sur le reflet brisé de la fenêtre» que projette une enseigne publicitaire balancée par le vent. Quentin décide, pour s'amuser, d'y reconnaître «l'ombre tremblante de feuilles de marronniers», qu'il fournit incontinent d'un environnement bavarois – une auberge sur une jolie place pavée, «aux murs il y aurait des cuivres étincelants et des têtes de cerf et de sanglier» – avant de s'aviser, lorsque la rêverie se précise, que ce grain de beauté, près de la lèvre de la serveuse, est en fait «vaguement répugnant», de même que la tête de cerf, à y bien réfléchir: «Comment peut-on aimer chasser?» Elisabeth Horem, on le voit, n'est pas une inconditionnelle de son personnage et marque parfois, avec ironie, le nombrilisme geignard que cache sa réserve distante. Ainsi, désagréablement surpris du tour qu'a pris sa rêverie, Quentin se lève «comme un vieillard en soupirant ostensiblement à l'intention de lui-même», boit un peu de lait au miel, et retourne bientôt à sa chambre, «d'un pas traînant, fredonnant pour accompagner la mélopée de ses pantoufles. Sur deux notes, flip, flap.»

Le monde de Quentin s'abîme en détails erratiques, que la rêverie échoue à recomposer. Pourtant, l'expérience que fait le lecteur du *Ring* est exactement inverse: au terme du livre, le sentiment s'est imposé à lui d'une parfaite maîtrise. Cette harmonie résulte, je crois, d'une géométrie narrative dont la grande élégance tient à sa rigoureuse simplicité. Le *Ring* est divisé en deux parties exactement égales, de 88 pages chacune; l'une et l'autre se répondent, en spirale; le livre, en somme, «monte, en repassant sur lui-même» (comme le disait Nicolas Bouvier à propos du voyage). Des personnages, des scènes, des situations, d'une partie à l'autre, se répondent en miroir. Des notations de détail, de loin en loin, se nouent en réseaux, suggèrent, sans l'imposer, une dimension symbolique. Mais dans les cercles de la spirale, un motif revient avec insistance: celui d'une perte fondamentale dont tout répète l'impossible deuil. «Souvenir atroce et lancinant (...) d'un corps allongé sur le trottoir, recouvert d'un imperméable rose.» Quentin vient d'avoir sept ans, et sa mère s'est jetée du cinquième étage.

Le Ring est un livre romantique. Mais Quentin Corval, comme le Frédéric Moreau de *L'Education sentimentale*, est trop faible, trop peu tonique dans le désespoir, a-t-on envie de dire, pour supporter toute la charge pathétique qui électrise la protestation d'un Chateaubriand, par exemple. Aussi le romantisme du *Ring* est-il critique, en deuil de lui-même, et amputé de sa sombre énergie. Est-ce constat, protestation? Les deux, me semble-t-il, selon une formule paradoxale d'Yves Velan, que je modifie un peu, et qui me servira de conclusion: «Le romantisme est impossible, il le faut, il le faut». ■

Jean Kaempfer